

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

Mme BERNARD, MM. GRILLON, GUTTIERREZ, Mmes JULLIEN, MARLET, MARRAS, POINTEREAU A., M POINTEREAU T., Mme SPACH, MM VUE, WOLINSKI

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR : M GOULET, Mme PALAIS

ABSENT EXCUSE : MM GAULARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. POINTEREAU T.

Approbation du précédent compte rendu

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/21 – Terrains rue du Parc – Achat de terrain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé entre M et Mme TERRIER André pour les parcelles cadastrées AV n° 451p d'une surface de 112 m², situées dans

l'emplacement réservé n°1 de la rue du Parc.

Le prix de vente a été fixé à 15 €/m².

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver le prix de 15 €/m² pour l'acquisition des 112 m² appartenant à M et Mme TERRIER André, rue du Parc,
2. désigner Me SIMON – GUISET, notaire à Beauce la Romaine pour rédiger l'acte,
3. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/22 – Presbytère – Rénovation thermique et mise aux normes des installations électriques – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Département du Loiret (A.A.P. Volet 3 2021) et de l'Etat à travers la DSIL

(Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de travaux estimé à environ 33 600 € HT.

Le Département du Loiret, en sa séance du 12 mars 2021, a décidé d'attribuer à la Commune une subvention de 9 000 € soit 30% du projet.

Par ailleurs, la Préfecture du Loiret a également décidé de financer l'opération à hauteur de 16 810 € soit 50,06 % du projet.

Il convient, désormais, d'engager les travaux dans les meilleurs délais.

Lors de la première consultation pour le lot « Électricité », l'offre la plus complète a été celle de l'EURL POUILLAIN pour un montant de 6 161,81 € HT, soit 7 394,17 € TTC.

Après un travail détaillé et approfondi de la commission des travaux, une consultation a été lancée pour le lot « Menuiseries » auprès de 6 entreprises avec une remise des plis au 12 juillet à 12 heures.

Afin de ne pas prendre de retard dans ce chantier, il semble nécessaire de retenir, dès à présent, l'entreprise chargée du lot « Électricité » et autoriser Monsieur le Maire à choisir l'entreprise la mieux disante après ouverture des offres pour le lot « Menuiseries ».

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. retenir l'EURL POUILLAIN pour les travaux d'électricité d'un montant de 6 161,81 € HT, soit 7 394,17 € TTC,
2. autoriser Monsieur le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante après ouverture des offres du lot « Menuiseries »,
3. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2021/23 – Commerces locaux – Crise sanitaire
Position à prendre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'une locataire sur la position de la commune à l'égard des loyers pour la phase de confinement du printemps dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid 19, a fait des efforts financiers ne réclamant pas les loyers d'avril, mai et novembre 2020 pour ne pas pénaliser les commerçants locataires de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que le fonds de solidarité mis en place par l'Etat a été maintenu jusqu'en avril 2021 permettant ainsi aux commerces dits « non essentiels » d'en bénéficier.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de maintenir intégralement le montant des loyers pour la période de confinement du printemps 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/24 – Petite Unité de Vie – Modification du règlement intérieur et actualisation des tarifs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande fréquente de location de chambres au sein de la Petite Unité de Vie par des personnes qui séjournent occasionnellement sur la commune soit pour des stages, des apprentissages ou des travaux de chantier.

La structure n'affichant pas complet, il est, en effet, possible d'accueillir soit à la semaine soit au mois.

Ce nouveau type d'accueil doit être validé et inscrit dans le règlement intérieur de la structure.

Après étude, les tarifs de location pourraient être pour les séjours occasionnels :

- 85 € la semaine pour une personne par logement,
- 120 € la semaine pour 2 personnes par logement,
- 340 € le mois pour une personne par logement,
- 480 € le mois pour 2 personnes par logement.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. accepter le principe de la location à la semaine ou au mois pour des personnes séjournant occasionnellement sur la commune dans le cadre de stages, d'apprentissages ou de travaux de chantier,
2. modifier le règlement intérieur afin de permettre l'accueil des personnes séjournant occasionnellement,
3. approuver les tarifs de location à :
 - 85 € la semaine pour une personne par logement,
 - 120 € la semaine pour 2 personnes par logement,
 - 340 € le mois pour une personne par logement,
 - 480 € le mois pour 2 personnes par logement.
4. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/25 – Appel de fonds FAJ et FUL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'appel de fonds FAJ et FUL émis par le Conseil Départemental du Loiret au titre de l'année 2021.

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié au Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité eau, énergie et dettes téléphoniques.

Les bases de cotisation au titre de 2021 sont les suivantes :

- FUL : 0,77 € /habitant dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie
- FAJ : 0,11 €/habitant.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. émettre un avis sur la participation à ces fonds :
 - FUL : non retenu par le Conseil Municipal
 - FAJ : retenu par le Conseil Municipal

2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2121/26 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année la commune est sollicitée par de nombreux organismes pour verser des subventions :

- l'Association Française de Myopathie pour le Téléthon,
- la Mission Locale de l'Orléanais,
- le Souvenir Français,
- la Fondation du Patrimoine.

La commune ne pouvant subventionner tous les organismes, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver le versement de la somme de 300 € à l'Association Française de Myopathie au titre de l'exercice 2021,
2. approuver le versement de la somme de 50 € au Souvenir Français,
3. approuver le versement de la somme de 120 € à la Fondation du Patrimoine,
4. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces versements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Remerciements de Louis Paul pour son cadeau de départ en retraite,
- Remerciements du CLIC pour le versement de la subvention exceptionnelle de 1 100 €,
- Remerciements à toutes les personnes ayant participé à la tenue des bureaux de vote des dimanches 20 et 27 juin 2021 et plus particulièrement aux personnes non élues de la commune,
- Fleur offerte à la maman de Nathalie DESBORDES suite au décès de son papa,
- Disponibilité des locaux de l'ancienne mairie suite à la résiliation du bail avec Scholaris (30 juin 2021),
- Relevés de compteurs en cours depuis le lundi 28 juin dernier,
- Travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre en cours,
- Devenir du Crédit Mutuel suite à la fermeture d'agence,
- Mail adressé à l'inspection académique par des parents d'élèves,
- Réduction de la largeur de l'emprise de voie sur l'emplacement réservé de 15 à 10 ml sur les terrains CHARDON,
- PACS : nombre de jours accordé : 1
- 14 juillet et organisation
- Congés des élus
- Présentation de l'étude sécuritaire de la RD n°4 dans la traversée du bourg.

Questions diverses

Madame Aline POINTEREAU remercie les services pour la réparation du tourniquet sur l'espace de jeux.

Madame Aline POINTEREAU et d'autres membres du Conseil Municipal soulignent un problème de désherbage sur la commune et proposent, éventuellement, d'organiser des journées « nettoyage » avec les élus.

Madame SPACH précise qu'il serait bon d'informer les associations de l'organisation des panneaux d'affichage à la salle polyvalente.

Monsieur Grégory GRILLON demande que l'arbre situé au monument du Petit Chasseur soit élagué car il devient gênant pour la circulation.

Madame Alicia BERNARD souhaite que les bancs soient remis dans l'enceinte du court de tennis extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.